

Je suis en formation

**DONNEES PERSONNELLES
A COMPLETER ET SIGNER PAR VOS SOINS**

Je soussigné·e :

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Autre adulte vivant sous le même toit que les enfants :

Nom : Prénom :

(Selon notre règlement, un montant de CHF 800.- sera ajouté au parent principal lors de concubinage de moins de 5 ans. Dès la 5^e année de vie commune ou la naissance d'un enfant en commun, le partenaire devra également compléter et retourner le présent document pour lui-même)

**En page 2 - Liste des documents justificatifs à transmettre
à l'adresse revenus@fondation-fej.ch avant le 15 mars 2026**

☐ Je ne souhaite pas transmettre les informations relatives à mon revenu et je prends note que le TARIF JOURNALIER MAXIMUM me sera facturé tout au long de l'année 2025. Malgré cela, je transmets une attestation signée par l'école indiquant la période de formation et les horaires des cours (**OBLIGATOIRE**)

Remarques à l'attention du Pôle Facturation :

.....
.....
.....
.....

Lieu et date :

Signature :

.....

.....

la suite au verso ./.

Je suis en formation

**Liste des documents justificatifs à transmettre
à l'adresse revenus@fondation-fej.ch
avant le 15 mars 2026**

- ☐ Une copie de la dernière décision de taxation incluant le calcul de l'impôt et **le détail des codes 100 à 800**
- ☐ Une attestation signée par l'école indiquant la période de formation et les horaires des cours
- ☐ En cas d'octroi d'une bourse d'étude, une copie de la décision
- ☐ En cas de stage rémunéré, une attestation de l'employeur avec indication du montant du salaire ou une copie de vos 3 dernières fiches de salaire
- ☐ En cas d'apprentissage, une copie du certificat de salaire 2025

Si vous êtes au bénéfice du RI ou d'autre forme de soutien financier (PC familles, EVAM, etc.)

- ☐ Une copie des attestations complètes 2025 et 2026 du service social référant
- ☐ Une copie du certificat de rente 2025 et une copie de la décision 2026 des prestations complémentaires pour familles (PC familles)

Si vous êtes au bénéfice d'une rente (AI, AVS, orphelin, veuf-ve)

- ☐ Une copie des attestations de rentes ou de prestations complémentaires mensuelles

Si vous recevez, ou versez, une contribution d'entretien pour vos enfants ou de/pour votre ex-conjoint

- ☐ Une copie du jugement, des mesures protectrices de l'union conjugale ou de la convention indiquant uniquement les informations suivantes :
 - Le domicile de·s enfant·s
 - Les modalités de garde définies
 - Le montant des contributions d'entretien pour chaque enfant et/ou l'ex-conjoint
- ☐ A défaut d'un tel document, une déclaration sur l'honneur indiquant les mêmes informations, signée par les deux parents